



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infractions

Question écrite n° 33267

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la politique d'aide aux victimes d'actes de délinquance. Un questionnaire a été adressé par son ministère à l'ensemble des juridictions afin d'évaluer la mise en oeuvre de la circulaire du 13 juillet 1998 relative à la politique pénale d'aide aux victimes d'infractions. Il lui demande si les réponses à ces questionnaires pourront être communiquées à la représentation nationale et, dans ce cas, dans quel délai.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire que l'exploitation du questionnaire adressé aux juridictions pour évaluer la mise en oeuvre de l'application de la circulaire du 13 juillet 1998 relative à la politique pénale d'aide aux victimes d'infractions est en cours. Elle fera l'objet d'une synthèse qui sera soumise au Conseil national de l'aide aux victimes dont l'installation est prévue le 29 septembre 1999. Des éléments de cette évaluation seront intégrés dans le rapport annuel sur les actions entreprises en la matière par les différents ministères que le Conseil national de l'aide aux victimes est chargé de présenter au Parlement, conformément aux missions qui lui sont dévolues en application du décret du 3 août 1999.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33267

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4509

Réponse publiée le : 11 octobre 1999, page 5925